

Commune d'Orival



Conseil Municipal du Jeudi 24 octobre 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Convocation le : 14/10/2024		Secrétaire de séance :	
	Affichage le : 14/10/2024		Madame PELLETIER Émilie	
DÉPARTEMENT SEINE-MARITIME	Nom Prénom		Nom Prénom	
CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 24 octobre 2024	DUCHESNE Daniel	P	LACAILLE Véronique	P
	DEVAUX Loïc	P	LAGNEL Jérôme	P
	COLANGE Philippe	PVR	LEROY Fabien	PVR
	GONCALVES Sérafina	P	PELLETIER Émilie	P
	ALARD Daniel	P	RACKO Nathalie	P
	BEAUCHEF Antoine	P	ROGISTER Danielle	E
	CATHERINE Laurent	P	TURQUIER Didier	P
	DOHERTY Sonia	P	<i>Formant la majorité des membres en exercice</i>	
	Pouvoir (s) : Monsieur LEROY Fabien à Monsieur DEVAUX Loïc Monsieur COLANGE Philippe à Monsieur BEAUCHEF Antoine			
	Légende : P : Présent (e), A : Absent (e), E : Excusé (e), PVR : Pouvoir			

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 24 octobre 2024

Ouverture de séance à 18h34.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil en date du 10 octobre 2024

Lecture du conseil municipal du 10 octobre 2024 par Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, et signature des élus de l'approbation.

Remarques lors de la lecture :

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, souhaite faire part aux membres de l'assemblée que la ville de Canteleu aurait la même salle des fêtes que Lucy Eudes et leur poser la question sur la rénovation.

Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, exprime son souhait de prendre connaissance de la liste des aînés pour les colis.

2. Personnel Communal

Considérant la nécessité de demander aux membres du Conseil, pour toute la durée du mandat d'ester en justice dans le cadre des procédures n°24DA00570, 24DA00713 et 24DA00712 actuellement pendantes dans la Cour administrative d'appel de Douai.

Considérant la nécessité de demander aux membres du Conseil l'autorisation d'engager toute procédure disciplinaire à l'encontre des agents de la collectivité.

Après exposé, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina			X
ALARD Daniel	X		
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent	X		
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique		X	
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie			
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
12	1	1	

- De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire concernant la capacité d'engager toute procédure disciplinaire à l'encontre des agents de la commune.
- D'autoriser Monsieur Le Maire pour la durée du mandat d'ester en justice dans le cadre des procédures n°24DA00570, 24DA00713 et 24DA00712 actuellement pendantes devant la Cour administrative d'appel de Douai.

- Délibération modifiant la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif Territorial

Actuellement le poste est à 35 heures sur 5 jours, l'agent en accord avec Monsieur Le Maire souhaite travailler 34 heures sur 4 jours. La rémunération sera modifiée par un arrêté. Ce changement implique la fermeture au public de la mairie le mercredi après-midi.

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, explique que la plupart des communes ne sont pas ouvertes tous les jours. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, s'exprime sur le fait que les colis de la banque alimentaire peuvent être retirés à la mairie dont le mercredi peut poser problème et évoque la disponibilité des parents le mercredi sans compter le manque de permanence téléphonique. Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe au Maire, rétorque que cela se discute davantage et demande à Monsieur le Maire de prendre ses engagements. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, évoque le fait qu'avant il y avait trois secrétaires. Monsieur LAGNEL Jérôme, Conseiller Municipal, ajoute que si la qualité de travail est la même, il n'y a pas de débat. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, propose de fermer plus tard. Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe au Maire, exprime son accord avec cette idée.

L'assemblée échange sur les différentes modalités de réaliser les 34 heures hebdomadaires de l'agent sur 4 jours. Madame RACKO Nathalie, Conseillère Municipale, demande la distinction entre le fait d'accéder à la demande de l'agent et le fait de diminuer l'ouverture de la mairie au public. Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe au Maire, donne son accord pour accéder à la demande de l'agent à condition que ce soit une heure de plus le soir parce que le fait d'être ouvert plus tard peut vraiment rendre service au public.

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, en profite pour rappeler que les services publics ne sont pas ouverts tous les jours. Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe au Maire, propose d'allonger la plage horaire d'ouverture de la mairie sur les quatre jours. Madame RACKO Nathalie, Conseillère Municipale, indique qu'à deux ce n'est pas possible de se remplacer. Monsieur TURQUIER Didier, Conseiller Municipal, précise que la mairie de Freneuse est fermée le vendredi et le samedi. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, conclut qu'un report de délibération est nécessaire.

- Participation obligatoire Prévoyance

Par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle santé (en complément du régime de la sécurité sociale) et/ou d'une mutuelle prévoyance (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé).

Cette participation des employeurs était, depuis 2007, simplement optionnelle.

La protection sociale complémentaire permet d'apporter une couverture supplémentaire à l'agent en matière de :

- Prévoyance avec une indemnisation en cas d'arrêt de maladie prolongé et une compensation de perte de revenus en cas d'arrêt de travail, invalidité ou décès

Les obligations pour les employeurs territoriaux interviennent selon le calendrier suivant, telles que fixées par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement :

- 1er janvier 2025 : obligation de participer aux contrats prévoyance à hauteur minimum de 7€ par mois par agent

Deux procédures sont possibles :

- La labellisation

La participation financière s'établit au coût des contrats individuels souscrits directement par les agents dès lors que ceux-ci sont labellisés, c'est-à-dire référencés par des organismes accrédités.

- La convention de participation

La participation financière est versée aux agents adhérents au(x) contrat(s)-groupe souscrit(s) par l'employeur, dans le cadre d'une mise en concurrence réalisée par :

Soit l'employeur directement

Soit le Centre de gestion qui a une convention avec la MNT

D'après une simulation,

-l'adhésion à la convention CDG76/MNT coûterait environ 411€ soit 1,58% de (100% TIB 19000 + NBI 266 + RI 6800) par mois pour 13 agents,

-la labellisation, c'est-à-dire la participation financière au coût des contrats individuels souscrits directement par les agents auprès des organismes accrédités, coûterait environ 91€ par mois pour 13 agents (7€x13)

Il est demandé aux membres du Conseil de délibérer soit pour la labellisation, soit pour la convention de participation.

Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe au Maire, indique qu'une délibération existe déjà du temps de Marie-Hélène. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, s'interroge si cette délibération rentre dans le cadre de l'obligation de 2025. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, demande s'il y a une ligne sur le bulletin de salaire. Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe au Maire, rétorque que l'information est à voir sur le bulletin de salaire. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, qu'il faudrait savoir combien d'agent cela concerne. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, conclut qu'un report de délibération est nécessaire.

3. Contrats communaux

- Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, expose l'état des négociations concernant la société G'FROID qui se charge de l'entretien du matériel de cuisine. La proposition de tarif est de 970€HT par an pour un passage (ancienne proposition à 1075€HT sur deux passages) avec les dépannages gratuits. Il n'y a pas de démarchage ailleurs car les autres entreprises sont plus onéreuses. Cela implique un gros travail d'analyse.
- Photocopieurs : Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, a reçu un devis XEROX (devis joint) et RISO (devis joint), ce dernier est trop cher, concernant XEROX l'engagement est de 63 mois alors que les prix ne sont engagés que sur 18 mois. Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe au Maire, indique qu'au bureau le fournisseur est toujours KOESIO. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, conclut qu'il faut voir avec d'autres fournisseurs.

Pour information : Remboursement en cours des factures FRANFINANCE (location de photocopieur) émises depuis fin décembre 2021 car le contrat reporté sur les factures est échu depuis fin décembre 2021. Le montant s'élèverait à 2 336.40€TTC, en cours de confirmation avec le fournisseur KOESIO (décision modificative à prévoir en conséquence).

4. Association L'outil en main

Madame DOHERTY Sonia, Conseillère Municipale, faisant partie de l'association, quitte la séance.

L'objectif de l'association est de former des jeunes sur la mécanique, l'électricité donc la récupération de divers matériel est utile. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, indique faire des dons à titre personnel et que c'est un message à faire passer.

- Don Autolaveuse

Après exposé, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel	X		
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent	X		
DOHERTY Sonia			
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle			
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> • D'autoriser Monsieur Le Maire à céder à titre gratuit le bien suivant « AUTOLAVEUSE » n° Inventaire « SALLEEUDESMAT2013001 » à l'association L'outil en main. 			

- Don Sono

Après exposé, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel	X		
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent	X		
DOHERTY Sonia			
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle			
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> D'autoriser Monsieur Le Maire à céder à titre gratuit le bien suivant « SONORISATION EGLISE » n° Inventaire 19/2003 à l'association L'outil en main. 			

Madame DOHERTY Sonia, Conseillère Municipale, réintègre la séance en précisant que l'association prend en charge les enfants de 9 à 16 ans afin de les occuper autrement que sur les écrans en faisant des activités manuelles.

5. Sèche mains École

(Devis et fiche technique joints) Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, évoque la consommation excessive de papier, pas de consultation ailleurs parce qu'il s'agit d'une idée d'installation de sèche mains dans le couloir de l'école. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, alerte que les enseignants étaient contre il y a dix ans. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, indique que les élèves de maternelle qui ont un sèche-mains électrique passent leurs mains mais ils s'essuient quand même les mains après. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, rajoute qu'il faudrait prévoir les prises électriques en conséquence et le remplacement des sèche-mains à Val Doré. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, conclut sur ce sujet qui n'était présent qu'à titre informatif.

6. Store occultant pour dortoir

(Devis joint) Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, explique l'obligation de faire la sieste mais il n'y a pas assez d'obscurité d'où la nécessité de store occultant, voir avec le Fonds d'Aide à l'Aménagement de la Métropole. La pose sera demandée pendant les vacances de fin d'année. Le devis de l'entreprise MULTI STORES s'élève à 1495.94€TTC.

7. Devis pour les tilleuls

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, expose que la taille des tilleuls est effectuée par le personnel communal mais l'équipe est diminuée de par le mi-temps thérapeutique. Donc Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, a demandé deux devis : AMBIANCE JARDIN 4800€TTC et AIPPAM 3360€TTC avec prêt des sécateurs électriques de la commune et sous surveillance du responsable des services techniques. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, alerte sur l'utilisation du matériel sans suivi de formation par une personne habilitée. Différents échanges sur la sous-traitance de la taille des tilleuls.

8. Œuvre d'art École

Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, expose la situation à l'assemblée. La demande de l'école concerne le financement de la plaque (devis joint). Les membres du conseil échangent sur la coupe des bambous. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, renseigne que les heures de travail de l'artiste sont prises en charge par l'éducation nationale et celle-ci demande la participation de la commune. Différents échanges sur les dimensions de

l'œuvre. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, s'inquiète de la dangerosité en cas de vent, l'œuvre pourrait tomber sur un enfant. Les membres échangent sur les modalités de confection, l'intervention des services techniques et sur le matériel utilisé. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, conclut pour l'accord du projet qui est intéressant et peu coûteux mais des informations sur le « qui fait quoi » et la sécurité de l'œuvre sont à préciser.

9. Questions et informations diverses :

-Terrain à vendre : parcelle AB128 Le mari de la propriétaire voudrait savoir si la commune est intéressée par l'achat de ce terrain. (Renseignement d'urbanisme joint)

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, demande si cette vente peut passer par la SAFER. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, indique que la SAFER s'occupe actuellement de la vente d'un terrain. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, conclut que l'acquisition de ce terrain n'a aucun intérêt pour la commune.

-Cérémonie du 11 novembre 2024 :

Messe à St Aubin à 9h, FFI à 11h15 et Mairie 11h30

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, s'interroge sur le rendez-vous au monument FFI alors qu'il s'agit de la seconde guerre mondiale ?

-Rappel de la cérémonie des vœux le 23 janvier 2025 à 18h30 par Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire.

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, demande à l'assemblée de délibérer sur les demandes de subventions, demande du Fonds d'Aides à l'Aménagement ou du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local aussi bien en fonctionnement qu'en investissement pendant toute la durée du mandat.

Après exposé, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel	X		
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent	X		
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle			
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
14	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention, demande de concours au Fonds d'Aide à l'Aménagement ou au Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local aussi bien en Fonctionnement qu'en Investissement pendant toute la durée du mandat. 			

-Illuminations de Noël

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, expose le devis de l'entreprise ILLUMINATIONS SERVICES qui s'élève à 4500€TTC, les illuminations seraient installées pour le Téléthon par le service technique. Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe au Maire, informe qu'il y a du matériel dans l'atelier. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, indique s'il s'agit de vieux matériel avec de vieilles ampoules donc il y a quelque matériel utilisable mais pas tout.

-Courrier du sénat

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, fait lecture du courrier de Monsieur MARIE Didier concernant le manque de borne incendie sur la route des Roches.

-Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, informe l'assemblée qu'une demande d'installation de radar fixe a été faite à la préfecture sur l'avenue du circuit.

-Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, informe également les membres du conseil sur le projet d'installation sur la rue d'Elbeuf de feux de récompense qui sont en permanence au rouge et passent au vert seulement si la vitesse des véhicules est détectée inférieure ou égale à 50km/h, l'immobilisation au feu rouge dure 6 secondes. Monsieur CATHERINE Laurent, Conseiller Municipal, demande si le fait que la route soit une départementale, les feux peuvent être posés. Monsieur LAGNEL Jérôme, Conseiller Municipal, donne des précisions sur ces feux qui sont à alimentation solaire et les feux réglementaires. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, indique que ces travaux s'élève à 6000€ par feu et que la participation du Plan Pluriannuel d'Investissement avec la METROPOLE. L'installation serait un feu dans un sens (ORIVAL vers ELBEUF) et le deuxième dans l'autre sens (ELBEUF vers ORIVAL) mais pas au même endroit.

Différents échanges sur la sécurité routière dans la commune

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, rappelle que Madame DESJARDINS a mentionné lors de la réunion du PPI que la commune n'aurait surement pas l'autorisation d'installer les feux de récompense. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, rétorque que tout le monde se plaint de la vitesse excessive dans la commune alors il faut agir.

-Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, informe qu'une demande de devis pour quatre poubelles à installer sur la commune a été faite avec Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, qui seraient installées au niveau de l'ancienne station ESSO, de la mairie, remplacement de la poubelle au Nouveau Monde et une poubelle supplémentaire à installer ou à remplacer. Le prix est de 276€TTC par poubelle avec un seau de 60 litres.

-Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, informe les membres du conseil sur l'installation des composteurs pour la cantine. Madame DOHERTY Sonia, Conseillère Municipale, rappelle la possibilité de se fournir un composteur avec le remboursement d'une partie du prix de la part de la METROPOLE, même procédure pour les destructeurs de déchets verts car il y a le projet de ne plus ramasser les déchets verts au niveau METROPOLE. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, tient à remercier Madame DOHERTY Sonia, Conseillère Municipale, pour le travail effectué auprès de la METROPOLE concernant les composteurs. Différents échanges sur l'utilisation du composteur.

-Monsieur LAGNEL Jérôme, Conseiller Municipal, alerte les membres sur les arnaques aux démarchages pour les calendriers d'une entreprise soi-disant en sous-traitance avec la METROPOLE.

Clôture de la séance à 20h23

Madame PELLETIER Émilie



Secrétaire de séance

Monsieur DUCHESNE Daniel



Maire d'ORIVAL

